



Fiche technique N° VI1016

04-04-2017

Annule et remplace les éditions précédentes

Application après préparation sur supports conformes au D.T.U. 59.1

BOIS BRUT :

EUROPEENS FEUILLUS - EUROPEENS RESINEUX - TROPICAUX MI-DURS - CONTRE-PLAQUE - AGGLOMERE - ISOREL DUR

BOIS LASURÉ & VERNIS

Vitopur Aqua Satin

Vitrificateur polyuréthane
Aspect ciré

INTÉRIEUR

12 à 14 m²/L



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

FONCTION

Vitrificateur pour la décoration et la protection des sols en bois.
Produit formulé à base de résine polyuréthane en phase aqueuse.

Classification : AFNOR NF T 36-005 : I 6a

Destination : INTÉRIEUR

Parquets, planchers, escaliers et boiseries (bois brut, lasuré ou vernis).

Qualités dominantes :

- Très bonne résistance à l'abrasion, à l'eau et aux détergents ménagers.
- Non jaunissant.
- Très bel aspect ciré en finition mettant en valeur le bois.
- Entretien facile.

Caractéristiques pratiques :



= 12 à 14 m²/L (selon le support)



= 1 h



= 4 h (à 20°C et 60% d'humidité relative).

- **Présentation :** Prêt à l'emploi
- **Aspect en finition :** ciré
- **Matériel :** brosse large ou rouleau (poils 10/12 millimètres) pour produit acrylique
- **Nettoyage du matériel :** EAU
- **Coloration :** système à teinter COLORIMIX®
- **Conditionnement :** 1 L – 2,5 L – 10 L

Caractéristiques techniques :

- **Densité :** 1,00 à 1,10 (Densité variable selon les bases et les teintures)
- **Extrait sec (Pondéral) :** 25 à 29 %
- **Taux de brillance à 60° :** 43 %
- **Teneur en COV :** Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/e) : 130 g/l (2010).
Ce produit contient max 60 g/l COV (Les valeurs de COV indiquées tiennent compte de nos colorants).

MODE D'EMPLOI

Préparation du support :

- **Sur bois neuf ou ancien non peint** : poncer et dépoussiérer. Si le bois présente des traces grasses, dégraisser avec un produit adapté.
Bien dégraisser les bois anti-siccatifs (qui empêche le produit de sécher).
Pour éviter les remontées de tanin, appliquer au préalable un produit adaptée.
- **Sur bois ciré** : éliminer la cire par tous moyens appropriés, poncer et dépoussiérer soigneusement.
- **Sur bois lasuré ou vernis** : assurer une parfaite adhérence du film en place.
 - Soit poncer et dépoussiérer soigneusement la surface.
 - Soit dégraisser avec une lessive alcaline, puis rincer et laisser sécher.*Voir la fiche technique du produit cité.*

Application :

Après les travaux de préparation du support, sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes au D.T.U. 59.1.

- Appliquer 2 ou 3 couches successives, selon les cas, dans le sens du bois et en tirant pour bien répartir le produit (respecter un temps de séchage de 4 heures entre chaque couche). **Ne pas dépasser 48 heures de séchage entre chaque couche.**
- Pour éliminer les remontées des fibres du bois, effectuer un léger ponçage entre chaque couche.
- **Sur bois neuf** : le produit sera préalablement dilué à 5 % d'eau avant application.
- **Sur bois usuel** : une 3e couche est conseillée pour une meilleure résistance.
- **Séchage complet du film** : 1 semaine (*pendant cette période, utiliser et occuper les lieux avec précaution*).
- Avant les travaux de peinture, nous vous encourageons à effectuer un essai sur la surface à peindre.
- **Ne pas appliquer par température inférieure à + 8°C et supérieure à + 35°C.**
- **Produit à mélanger avant utilisation.**

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Conservation :

Limitée à 1 an en emballage d'origine fermé.
Stocker à l'abri du gel.

Hygiène et sécurité :

Se reporter à la fiche de données sécurité disponible sur notre site www.theolaur.com ou sur demande et au texte figurant sur l'emballage conforme à la législation en vigueur.

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par THEOLAUR Peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de THEOLAUR Peintures. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

THEOLAUR Peintures - ZI-A – 5, rue René Cauche – 59139 NOYELLES LES SECLIN - Service technique : + 33 (0)3 61 26 54 96

Mail : contact@theolaur.com

SAS au capital de 7 600 000 euros - SIREN : 401 971 015 – Code APE : 2030Z – N° intracommunautaire : FR 36 401 971 015